

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 avril 2026

Date de publication
sur le site internet de
la commune,
10 avril 2026

Date de signature
29 avril 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-031

**Désignation des représentants de la commune de l'association
Saint Onuphre**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

L'association gère un foyer de vie a été créée en 1989 par la Municipalité de Saint Arnoult et était administrée à la fois par des représentants communaux et par des parents de jeunes adultes en situation de handicap mental. Depuis 1998, les parents sont les administrateurs de l'association et se mobilisent continuellement pour pérenniser les enjeux du développement de l'association autour de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées mentales.

Depuis 2003, le foyer de vie a ouvert un nouveau site d'hébergement et une seconde extension de capacité d'accueil, sur la commune de Caudebec en Caux.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu les statuts de l'association Saint Onuphre,

Considérant les moyens d'action de l'association sont déterminées par le Conseil d'Administration dans le cadre des orientations décidées par l'Assemblée Générale,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'association Saint Onuphre,

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants au Conseil d'Administration de l'association Saint Onuphre :

- Sylvie CHRISTIAENS : titulaire
- Luc HITTLER : suppléant

Et d'informer les autorités compétentes de cette désignation.

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat conformément aux dispositions légales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet
Didier BOQUET